



Commission Administrative Paritaire des Ingénieur.e.s d'études

Dans le cadre de l'organisation globale des élections dans la Fonction Publique la totalité des commissions administratives paritaires (CAP) au Ministère de la Culture seront renouvelées **le 6 Décembre prochain.**

Ces élections vont jouer un rôle majeur pour défendre vos missions, vos carrières et faire valoir vos droits individuels et collectifs. Votre vote sera déterminant pour faire vivre la démocratie sociale.

Le gouvernement a le projet de raboter les prérogatives des CAP. C'est pourquoi il faut être très nombreux à voter aux élections CAP pour faire la démonstration que les personnels sont attachés au Statut Général et notamment "à l'examen des décisions individuelles relatives à leur carrière", qui est de la compétence des CAP.

Pourquoi voter CGT Culture

Sur la base des résultats aux élections en 2014 la CGT, qui recueille 23,08 % des suffrages sur les trois versants de la Fonction Publique, constitue **aujourd'hui la première force syndicale.** Il en va de même au Ministère de la Culture, lors du référendum de 2014, la CGT-Culture a confirmé sa place **de première organisation syndicale** avec 37,75% des voix. Vos représentants du personnel agissent à vos côtés, dans vos services et sur votre lieu de travail, ils sont proches de vous.

Le rôle des CAP :

La commission administrative paritaire est obligatoirement consultée, pour avis, sur les questions d'ordre individuel résultant de l'application des dispositions statutaires, notamment :

- *Au refus de titularisation, à la prolongation de stage*
- *A la promotion interne*
- *A la mutation*
- *Au détachement*
- *A la démission*
- *A l'entretien professionnel (recours)*
- *A la mise à disposition, la mobilité*
- *Au refus de formation*
- *Aux sanctions disciplinaires*

La détermination de la CGT-Culture à faire aboutir des propositions concrètes dans tous les espaces de dialogue social est d'autant plus efficace qu'elle est soutenue par les personnels, vigilants et mobilisés. En renforçant le poids de la CGT, vous lui donnez encore plus de moyens pour faire entendre vos revendications au Ministère de la Culture ; vous défendez et faire valoir les valeurs de la Fonction Publique et les missions du service public culturel qu'elle porte haut et fort.

Voter CGT-Culture, c'est vouloir renforcer le pouvoir d'agir de vos représentants du personnel en CAP, contre l'arbitraire, et pour la justice et la transparence !

Durant le précédent mandat (2014-2018, à presque chaque commission, les candidats de la CGT sont intervenus sur les points suivants, et se proposent de continuer à le faire pendant le prochain mandat :

Un corps d'ingénieur d'études en diminution permanente

Même si la situation est moins dramatique que pour les autres corps de recherche, la perte d'emplois reste régulière et l'organisation d'un concours, obtenu après des années de lutte, n'a même pas colmater les brèches : le corps a finalement connu plus de départs que d'arrivées ces dernières années. Un nouveau concours est régulièrement réclamé et l'administration commence à en reconnaître la nécessité. Pour la CGT, le recrutement de contractuels pour pourvoir les postes ouverts n'est pas la solution, notamment parce que ce type de recrutements ne pérennise pas les postes, au contraire.

Les promotions de corps et de grade

L'absence de promotion de corps, que ce soit par promotion au choix ou par concours interne, est proprement scandaleuse. Nulle part dans un corps d'état, le taux de promotion effectif est aussi faible et les représentants n'ont pas cessé de le dénoncer.

Quant aux promotions de grade, l'intervention de la CGT a souvent été décisive. Systématiquement, les agents les plus âgés **et** avec le plus d'ancienneté dans le corps ont été défendus contre une administration qui ne veut pas entendre parler de ces critères et cherche toujours à pousser des candidats fraîchement arrivés. Ces dernières années, nos efforts ont cependant eu un certain effet puisqu'il y a moins de cas très flagrants même s'il faut toujours restés vigilants sur ce point.

La CGT a aussi contesté en permanence les dysfonctionnement de ces systèmes de promotion : des chefs de service qui ne remplissent pas convenablement les dossiers, voire pas du tout, des dossiers qui ne sont pas transmis, des critères complètement différents selon les services, etc. Pour certains agents, jamais proposés par leur chef de service, qui souvent n'en assument pas la responsabilité, la situation est toujours aussi désespérée et il faut continuer à contester ces situations parfois ubuesques.

Mutation, détachement, intégration

Sur les dossiers de mutation, l'intervention du syndicat est également importante. Dans ce domaine, l'administration considère qu'elle fait ce qu'elle veut et le choix du service d'accueil, argumenté ou pas, est considéré comme si c'était la loi. Nous avons, à répétition, défendu des agents qui avaient clairement des dossiers équivalents voire supérieurs (en termes familiaux, sociaux, d'ancienneté, etc.) face à un système pour le moins opaque.

En matière de détachement et d'intégration dans le corps, il est également nécessaire de défendre les agents face à des situations où c'est souvent le seul choix, sans contestation possible, du service d'accueil, qui est la règle.

Primes

Nous avons à chaque réunion réaffirmer notre opposition à un système de primes, dite au mérite, mais de fait essentiellement « à la soumission », qui ne fait que diviser les agents et qui a déjà démontré ailleurs ses effets pervers. Le classement dans des groupes à niveau de primes différent, toujours en cours, a été vivement combattu mais risque néanmoins de se mettre en place pour l'année prochaine dans le corps. Nous continuons à contester ces répartitions farfelues, en 2, 3 ou 4 groupes, qui n'ont ni queue ni tête.

Attention, la présente profession de foi ne peut pas servir de bulletin de vote.

Votre voix doit être exprimée au moyen du matériel électoral transmis par le Secrétariat général.

**VOTEZ ET FAITES VOTER CGT-Culture
AVANT LE 6 DECEMBRE 2018 !**

LES ELUS DE LA CGT-Culture S'ENGAGENT :

Chaque candidat(e) à l'élection d'une CAP porte les valeurs et les positions de la CGT; il/elle souscrit au contenu de la profession de foi sur la base duquel il/elle sera élu(e) ; il/elle met en œuvre ses orientations pour défendre les droits des agents.

Chaque candidat présenté par la CGT-Culture s'engage ainsi :

DANS SES RAPPORTS AVEC L'ADMINISTRATION

- à traiter avec la même attention et équitablement tous les dossiers,
- à faire valoir des critères objectifs - tels que l'âge, l'ancienneté, les formations suivies - avant toute décision de classement ou de choix concernant la carrière des agents ;
- à lutter contre les décisions arbitraires.
- à garantir le droit à la défense de tous les agents.

DANS SES RAPPORTS AVEC LES AGENTS

- à être joignable par les agents qu'il représente, comme à les informer rapidement des résultats des commissions ;
- à participer à la rédaction d'un compte rendu écrit de chaque réunion, qui sera diffusé avec l'appui de la CGT-Culture ;
- à garantir la plus stricte confidentialité quant aux éléments dont il pourrait avoir connaissance dans le cadre de l'exercice de son mandat ;

DANS SES RAPPORTS AVEC LA CGT-CULTURE

- à entretenir un contact régulier avec l'organisation syndicale pour l'informer de l'exercice de son mandat, pour bénéficier des informations et des formations syndicales qu'elle propose, pour échanger sur l'évolution des textes législatifs et réglementaires.
- à utiliser pleinement les droits syndicaux dont il dispose pour préparer collectivement les dossiers.

Vos candidats CGT

La CAP des Ingénieurs d'études est composée de 3 titulaires et de 3 suppléant.e.s

Hors classe

Marie-Paule SEILLY - Drac Grand Est

Jan VANMOEKERKE - Drac Grand Est

Classe normale

Julie CHARMOILLAUX - Drac Auvergne-Rhône-Alpes

Nathalie PINGAUD - C2RMF

Alexandra KARDIANOU-MICHEL - Musée du Louvre

Vincent BLOUET - Drac Grand Est

**VOTEZ ET FAITES VOTER CGT-Culture
AVANT LE 6 DECEMBRE 2018 !**